

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/02/2015 – Convocation du 17 février 2015

Compte rendu affiché le 6 mars 2015

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Michel HU, Christine PERRIN ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Bernard SABATIER, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absent représenté

Hélène SORREL-DUNAND par Claire LEBAHAR ; Laurent BUFFARD par Alain GOJON, Xavier LAURE par Michel MATHEY ; Claire POINT par Guillemette DEBORDE ; Jamila HARZALLAH par Pascal NICOT.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Vallon des Torrières – Programmation 2015

Par convention avec les communes de Genay et Montanay, la commune de Neuville-sur-Saône est mandataire de la maîtrise d'ouvrage du projet nature du site du Vallon des Torrières. Ledit projet nature bénéficie de financements de la part de la Métropole de Lyon. Le Comité de pilotage, regroupant des représentants de l'ensemble des partenaires, a établi une proposition de programmation pour l'année 2015 qui est soumise au Conseil Municipal. Le programme d'action pour l'année 2015 désigne les axes suivants :

- 1. Assistance à maîtrise d'ouvrage :** coordination du projet Nature et d'assister la Commune pour l'avancement du programme d'actions.
- 2. Animations scolaires 2015/2016 :** sensibilisation du public scolaire à l'observation de la nature et à la protection de l'environnement.
- 3. Entretien des sentiers :** assuré par les Brigades Vertes, chantier d'insertion porté par l'association Rhône Insertion Environnement, qui est financée par la Métropole dans le cadre d'une convention. Les communes assument le repas des personnels intervenant, pris à la résidence Bertrand Vergnais et une participation à définir, plafonnée à 40 € par jour d'intervention.

La mise en œuvre de cette programmation sera faite selon les répartitions financières suivantes :

Action	Coût total	Participation Métropole	Participation Neuville-sur-Saône	Participation Genay	Participation Montanay
Assistance à maîtrise d'ouvrage	2 063 €	1 650 €	221 €	84 €	107 €
Animations pédagogiques	21 030 €	16 824 €	2 250 €	862 €	1 094 €
Entretien sentiers 16 jours intervention brigades vertes	1 037 €	Financement du chantier d'insertion	555 €	212 €	270 €
Total programmation 2015	23 093 €	18 474 €	3 026 €	1 158 €	1 471 €

En tant que maître d'ouvrage délégué du projet, la commune de Neuville-sur-Saône sollicite les subventions auprès de la Métropole de Lyon.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Oui l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'administration de la République,
- Vu le plan de gestion et de mise en valeur de l'Espace Naturel Sensible du Vallon des Torrières,
- Vu la convention de mandat biannuel pour la réalisation et la gestion d'ouvrages d'utilité commune, durant les années 2014 et 2015 entre les communes de Neuville-sur-Saône, Montanay et Genay, adoptée par délibération du 26 juin 2014,
- Vu l'avis du Comité de pilotage du 21 janvier 2015,
- Vu le budget communal,
- **Sollicite une subvention auprès de la Métropole de Lyon à hauteur de 80 % du montant TTC de la programmation 2015, pour les animations pédagogiques et l'assistance à maîtrise d'ouvrage, soit 18 474 €,**
- **Dit que cette recette figure au budget communal,**
- **Autorise Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 26 février 2015

Le Maire,
Valérie GLATARD.



Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 03/03/2015

- Publication ou affichage le 03/03/2015

Valérie GLATARD, Maire.